

Résultats de l'enquête Unadréo auprès des orthophonistes engagés dans une formation diplômante

Stéphanie Borel, Nathaly Joyeux, membres du comité directeur de l'Unadréo et du conseil scientifique du LURCO

Contexte et objectifs

En 1996, l'Unadréo avait déjà réalisé une enquête afin de savoir de quel(s) diplôme(s), en particulier universitaires, les orthophonistes étaient détenteurs. Il avait été alors mis en évidence un fort investissement des professionnels dans une démarche et/ou un cursus de recherche. En effet, 5 % d'entre eux avaient un doctorat ou étaient en cours de doctorat. En 2009, l'Unadréo a souhaité renouveler cette action afin de mieux connaître les orthophonistes et préciser leur parcours universitaire. Il s'agissait ainsi de pouvoir montrer que bon nombre de professionnels ont jugé nécessaire de compléter leur formation et ont été, du fait de l'absence de parcours LMD clairement identifié pour les orthophonistes, contraints d'intégrer les filières d'autres disciplines, en particulier lorsque l'objectif était de mener des actions de recherche, indispensables au développement de la profession. L'Unadréo souhaitait également apprécier le niveau de formation des professionnels engagés dans l'enseignement.

Méthode

Un questionnaire a été proposé en ligne, sur le site de l'Unadréo de mai 2009 à octobre 2011. De manière générale, il propose aux participants de s'identifier, de décrire leur cursus initial et complémentaire, de préciser le diplôme universitaire le plus haut obtenu et en cours, d'indiquer une éventuelle démarche d'enseignement ou d'encadrement en formation initiale d'orthophonie.

Participants

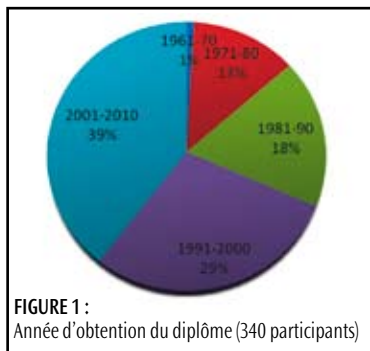


FIGURE 1 : Année d'obtention du diplôme (340 participants)

De mai 2009 à octobre 2011, 340 orthophonistes ont répondu au questionnaire. Majoritairement, les orthophonistes étaient diplômés d'un CCO en France (n=313), 25 avaient obtenu leur diplôme en Belgique et 2 en Algérie. Les orthophonistes ayant répondu au questionnaire sont majoritairement diplômés après 1990 bien que toutes les générations soient représentées (figure 1).

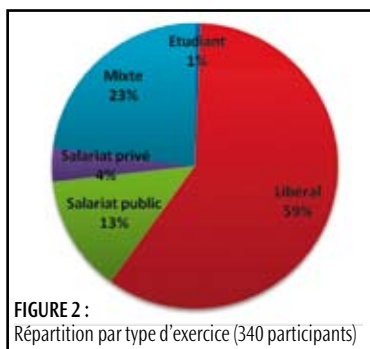


FIGURE 2 : Répartition par type d'exercice (340 participants)

La répartition par type d'exercice (figure 2) est représentative de la profession : la majorité des participants (82 %) a une activité libérale, associée dans 23 % des cas à une activité salariée. L'activité salariale exclusive concerne 17% des personnes interrogées.

La moitié des orthophonistes interrogés (50 %) jouent un rôle dans la formation initiale en orthophonie, le plus souvent en tant que maître de stage (47 %) mais également chargé d'enseignement (18 %) ou directeur de mémoire (18 %). Ceci témoigne d'un fort engagement de la profession dans la formation de ses pairs, tant pour la transmission des savoirs que des savoir-faire.

Résultats

• Les diplômes obtenus avant le CCO

Parmi les 340 orthophonistes ayant répondu au questionnaire, 56 (17 %) détenaient déjà un diplôme universitaire (licence : 27 ; master : 27 ; doctorat : 2) avant d'entamer leur formation en orthophonie, essentiellement dans le domaine des Sciences humaines et sociales et majoritairement en Sciences du langage (figure 3).

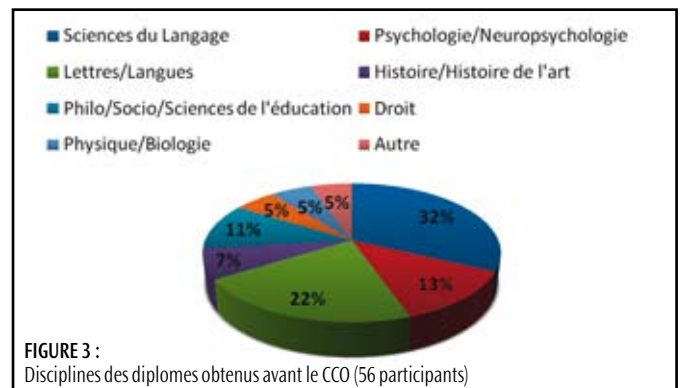


FIGURE 3 : Disciplines des diplômes obtenus avant le CCO (56 participants)

• Les diplômes obtenus après le CCO

Parmi les 340 orthophonistes ayant répondu au questionnaire, 28 % ont obtenu un diplôme universitaire de type LMD après le diplôme d'orthophonie parmi lesquels 10 doctorats (figure 4). Quatre orthophonistes ont obtenu la qualification au poste de maître de conférence des universités (MCU) et l'un d'entre eux exerce en tant que maître de conférences en linguistique. Un orthophoniste est titulaire d'une habilitation à diriger les recherches (HDR), plus haut diplôme universitaire national existant et permettant la direction de thèses de doctorat.

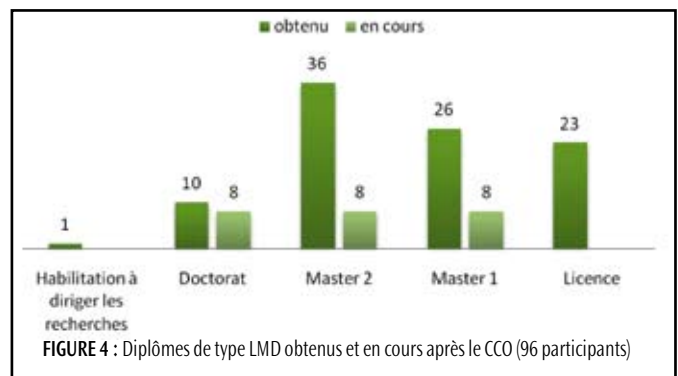


FIGURE 4 : Diplômes de type LMD obtenus et en cours après le CCO (96 participants)

Les sciences du langage sont la discipline la plus fréquente (60 %) dans laquelle les orthophonistes ont entamé un cursus de master/doctorat après le CCO (Figure 5) suivies par la psychologie (22 %), les sciences cognitives / neurosciences (7 %) (figure 5).

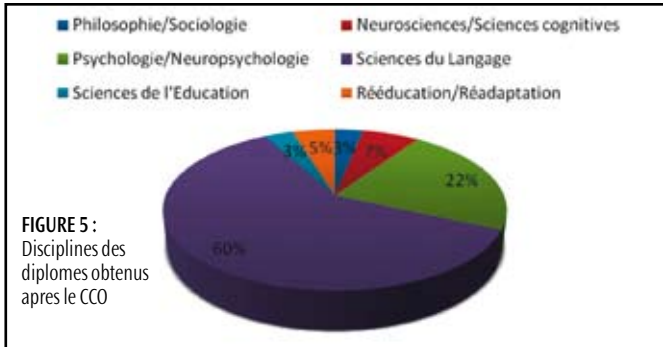


FIGURE 5 : Disciplines des diplômes obtenus après le CCO

Au total, 19/340 orthophonistes sont engagés dans un cursus doctoral (obtenu ou en cours), ce qui représente 6 % des personnes interrogées. Ce résultat est proche de celui obtenu lors de l'étude de 1996 (26/548, soit 5 %).

Par ailleurs, parmi les 188 orthophonistes non titulaires d'un diplôme de type LMD, la moitié (49 %) ont obtenu un diplôme complémentaire de type DU (diplôme universitaire) ou DIU (diplôme inter-universitaire). Ce fort taux de détention de DU-DIU témoigne de la volonté permanente des orthophonistes d'actualiser leurs connaissances et d'améliorer leurs interventions tant dans le domaine de l'évaluation que celui de la rééducation. On note cependant que les DU-DIU sont généralement plus spécialisés et portent sur des thématiques cliniques. Les DU-DIU sont également des formations plus courtes que les masters et sont plus compatibles avec une activité professionnelle. Ils ont le défaut de n'ouvrir, en général, aucune passerelle vers un cursus LMD. Les orthophonistes exerçant en salariat public sont davantage titulaires d'un diplôme de type LMD tandis qu'il y a une proportion plus importante de titulaires de DU-DIU dans le groupe des orthophonistes exerçant en libéral, salariat privé ou mixte (Figure 6). L'exercice en salariat public, notamment en centre hospitalo-universitaire, au sein d'équipes spécialisées ayant une « culture de la recherche », favorise peut-être l'intérêt pour les formations universitaires et l'accès aux laboratoires de recherche.

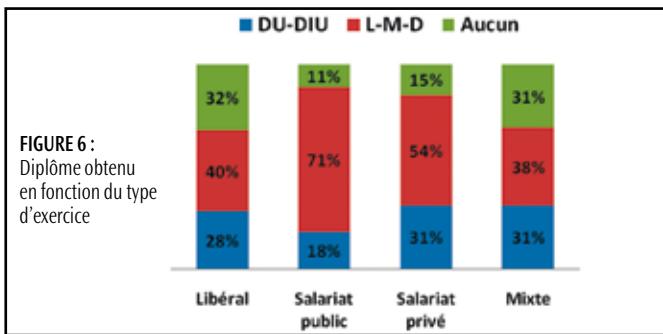


FIGURE 6 : Diplôme obtenu en fonction du type d'exercice

• Orthophonistes engagés dans la formation initiale des orthophonistes

Parmi les 340 participants, les orthophonistes engagés dans la formation initiale ont proportionnellement davantage de diplômes complémentaires que les autres, notamment les directeurs de mémoire et les chargés d'enseignement. Ces résultats attestent d'une démarche personnelle de recherche et de l'actualisation permanente des connaissances, nécessaires à l'encadrement des travaux des étudiants et la transmission des connaissances (figure 7).

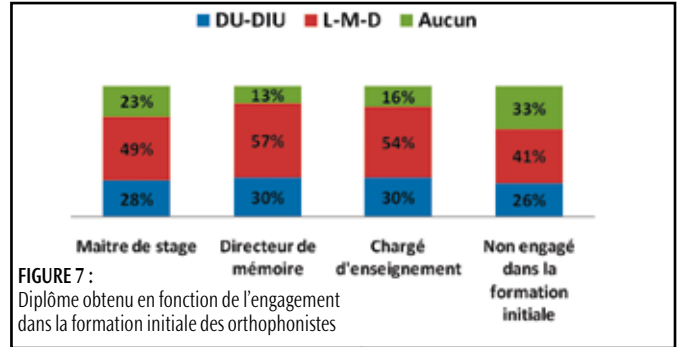


FIGURE 7 : Diplôme obtenu en fonction de l'engagement dans la formation initiale des orthophonistes

Synthèse

L'orthophoniste-type ayant répondu au questionnaire de 2009-2011 déclare :

- avoir un diplôme universitaire complémentaire (72 %) ;
- l'avoir obtenu plus volontiers après le CCO (54 %) ;
- être engagé dans un processus LMD (45 %) majoritairement dans les sciences du langage ;
- avoir un exercice libéral ou mixte (82 %) bien que le groupe des salariés soit davantage titulaire d'un diplôme de type LMD ;
- participer à la formation initiale des orthophonistes (50 %).

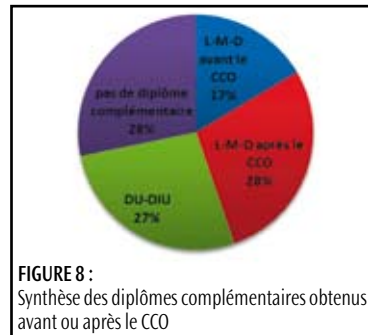


FIGURE 8 : Synthèse des diplômes complémentaires obtenus avant ou après le CCO

Conclusion et perspectives

Cette enquête a permis de confirmer l'intérêt déjà connu des orthophonistes pour les formations universitaires et plus généralement pour l'actualisation des connaissances scientifiques et la recherche. Ceci est d'autant plus important que la moitié d'entre eux sont engagés dans l'exigeante activité qu'est la formation des étudiants en orthophonie. Cependant, on observe que le taux d'orthophonistes engagés en doctorat est constant depuis 1996, il y a 15 ans. Fort heureusement, conscients de la qualité scientifique générale de la formation en orthophonie et plus précisément du mémoire de fin d'étude, de plus en plus de laboratoires de recherches universitaires permettent l'accès en deuxième année de master aux diplômés du CCO. Mais le parcours jusqu'au doctorat est long et coûteux et peu de bourses de recherche sont allouées aux orthophonistes. En effet, les allocations doctorales ministérielles ou les bourses d'entreprise de type CIFRE ne permettent pas de maintenir une activité clinique lors du doctorat, indispensable pour que recherche et clinique s'enrichissent mutuellement. L'âge de ces orthophonistes-étudiants peut également contrarier l'obtention de certaines aides financières concédées aux étudiants de moins de 30 ans. La question de la durée et du financement de ces études complémentaires est cruciale et pourrait faire l'objet d'une prochaine enquête. Nous remercions très sincèrement tous les participants de cette enquête.